

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 15 MAI 2017 à 20h00

L'an deux mil dix-sept, le quinze mai à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni dans la salle de réception de la mairie en séance ordinaire publique sous la présidence de Monsieur Alain LEFEUVRE, Maire.

### Étaient présents :

Mesdames Marie-Françoise CHEVILLON, Elise JOSCHT, Nathalie GUILBERT, Alice BERTRAND, Dominique MAILLET, Annick PIEDERRIERE, Fabienne SAVATIER et Messieurs Alain LEFEUVRE, Didier GUERIN, Patrick HAUPAS, Philippe BARGAIN, François LECOMTE, Dominique PERRICHOT, et conseillers municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice

**Étaient absents excusés** : Mme Nadia MONNIER et Mrs Claude PIEL, Gilles RUELLAND et Daniel HENRY

**Était absent** : Stéphane DANION

**Ayant donné pouvoir** : Mr Daniel HENRY à Mr Didier GUERIN, Mr Claude PIEL à Mr Alain LEFEUVRE, Mr Gilles RUELLAND à Mr Dominique PERRICHOT

### APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL ET DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur le Maire demande l'approbation du compte-rendu du conseil municipal du 04 avril 2017 et propose de nommer Mr Philippe BARGAIN, secrétaire de séance.

Après délibération, le conseil municipal approuve le compte rendu du conseil municipal du 04 avril 2017 et nomme Mr Philippe BARGAIN, secrétaire de séance.

### TRAVAUX D'AMENAGEMENT RUE DU ROI ARTHUR ET RUE DE L'ENCHANTEUR MERLIN : VALIDATION DU MARCHE DE TRAVAUX

Mr le Maire rappelle que par délibération en date du 18 mai 2016, le conseil municipal a retenu le bureau d'études ARTOPIA pour assurer la maîtrise d'œuvre des travaux d'aménagement de la rue du Roi Arthur et de la rue de l'Enchanteur Merlin. Le 08 mars 2017, une consultation a été lancée pour la réalisation de ces travaux avec une remise des offres pour le vendredi 31 mars 2017 à 12h. La commission appel d'offres s'est réunie à deux reprises (les 31 mars et 06 avril 2017) pour analyser les offres.

Classement des offres	Entreprises	Montant en € HT
1	CHARIER	303 000.00 €
2	BROCELIANDE TP	356 413.90 €

La commission appel d'offres a retenu l'offre de l'entreprise CHARIER d'un montant de 303 000,00 € H.T.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- ♦ de valider le choix de la commission appel d'offres
- ♦ d'autoriser Mr le Maire à signer toutes les pièces nécessaires au dossier.

### TRAVAUX D'AMENAGEMENT RUE DU ROI ARTHUR ET RUE DE L'ENCHANTEUR MERLIN : DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL AU TITRE DU FOND DE SOLIDARITE TERRITORIAL

Mr le Maire rappelle que par délibération en date du 24 janvier 2017, le conseil municipal a sollicité une subvention au Conseil Départemental d'Ille et Vilaine au titre du fond de solidarité territorial.

Les travaux devant commencer rapidement, il convient de demander une dérogation pour engager les travaux avant l'arrêté attributif de la subvention.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- ♦ de solliciter une dérogation en vue d'engager les travaux avant l'arrêté attributif de la subvention
- ♦ d'autoriser Mr le Maire à signer toutes les pièces nécessaires au dossier.

#### **TRAVAUX D'AMENAGEMENT RUE DU ROI ARTHUR ET RUE DE L'ENCHANTEUR MERLIN : VALIDATION DU PROGRAMME DE RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRIFICATION**

Mr le Maire rappelle à l'assemblée que dans le cadre des travaux d'aménagement de la rue du Roi Arthur, il est prévu de rénover l'éclairage public. Le syndicat départemental d'électrification d'Ille et Vilaine (SDE 35) a présenté une étude détaillée du programme de travaux qu'il convient aujourd'hui de valider. Le montant des travaux s'élève à 31 100,00 € H.T. Le SDE réalisera les travaux pour le compte de la commune. La commune aura à verser une participation à hauteur de 11 351,50 €.

Mr le Maire propose de valider cette étude.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- ♦ de valider l'étude réalisée le SDE 35
- ♦ d'autoriser Mr le Maire à signer l'étude du SDE 35 et toutes les pièces nécessaires au dossier.

#### **TRAVAUX D'AMENAGEMENT RUE DU ROI ARTHUR ET RUE DE L'ENCHANTEUR MERLIN : ECLAIRAGE PUBLIC**

Mr le Maire informe l'assemblée que dans le cadre des travaux cités en objet, il y a lieu de couper l'éclairage public depuis l'intersection de la rue du Roi Arthur et de la rue du Roi Salomon jusqu'à la limite de l'agglomération en direction de Plélan le Grand.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- ♦ de couper l'éclairage public depuis l'intersection de la rue du Roi Arthur et de la rue du Roi Salomon jusqu'à la limite de l'agglomération en direction de Plélan le Grand pendant la durée des travaux d'aménagement de la rue du Roi Arthur
- ♦ d'autoriser Mr le Maire à prendre l'arrêté correspondant.

#### **VOIRIE : PROGRAMME 2017**

Mr Didier GUERIN, adjoint à la voirie, présente le programme de modernisation de voirie pour l'année 2017.

	POMPEI	CHARIER	COLAS
<b>Désignation</b>			
Les Creux - Le Cannée	7,800.00 €	11,278.00 €	8,910.00 €
Les Rues Bellay - Coganne	9,335.00 €	14,007.87 €	10,677.69 €
« La Brousse du Gué »	11,760.00 €	14,994.70 €	10,970.90 €
« Les Rues d'en Haut »	3,801.00 €	4,751.40 €	5,499.50 €
Puet - Les Rues Roullées - Le Cannée	9,876.25 €	12,664.70 €	10,012.80 €
Abords salle	2,894.00 €	4,378.10 €	5,504.50 €
Reprise de chemin suite à dégradation nids de poules, compris passage RIPPER, nivellement du matériau en place, compactage, apport de matériaux selon besoins. Facturation selon quantités réellement exécutées	3,652.00 €	4,879.88 €	3,331.50 €
Entrée aire de camping-cars	3,000.00 €	3,508.60 €	5,819.20 €
Remise commerciale	-1,118.25 €		
	<b>51,000.00 €</b>	<b>70,463.25 €</b>	<b>60,726.09 €</b>
	<b>10,200.00 €</b>	<b>14,092.65 €</b>	<b>12,145.22 €</b>
	<b>61,200.00 €</b>	<b>84,555.90 €</b>	<b>72,871.31 €</b>

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- ♦ de retenir l'offre de l'entreprise POMPEI d'un montant de 51 000.00 € H.T.
- ♦ précise que les travaux seront réglés sur le budget principal de la commune hormis les travaux d'entrée de l'aire de camping-car qui seront réglés sur le budget du camping municipal
- ♦ d'autoriser Mr le Maire à signer le devis et toutes les pièces nécessaires au dossier.

### **POINT À TEMPS AUTOMATIQUE 2017**

Mr Didier GUERIN, adjoint à la voirie, présente les devis du point à temps automatique pour l'année 2017.

Entreprises	Quantité	Prix/	Total H.T.	Total T.T.C.
Parc départemental	20	750	15,000.00 €	18,000.00 €
POMPEI	20	795	15,900.00 €	19,080.00 €
COLAS	20	848.25	16,965.00 €	20,358.00 €

Mr Patrick HAUPAS ne prend pas part au vote.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de retenir l'offre du parc départemental à 750.00 H.T. € la tonne soit 15 000.00 € H.T. pour 20 tonnes.
- d'autoriser Mr le Maire à signer le devis et toutes les pièces nécessaires au dossier.

### **TRAVAUX MAIRIE : DEVIS PEINTURE**

Mr le Maire informe le conseil municipal que les travaux du secrétariat sont presque terminés. Le programme de travaux ne prévoyait pas la réfection des peintures du secrétariat. Or, elles ont été abîmées pendant les travaux et sont défraîchies. Mr le Maire propose donc de refaire ces peintures.

Un devis a été demandé à l'entreprise JOUAULT qui a réalisé l'ensemble du programme des travaux de peinture. De plus, c'est une entreprise agréée par le service territorial de l'architecture et du patrimoine. Le montant du devis s'élève à 6 500,00 € H.T. avec une option de 982,65 € correspondant à une plus value pour la mise en peinture en deux teintes.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- ♦ de valider le devis de l'entreprise JOUAULT d'un montant total de 7 482.65 € H.T. (option comprise)
- ♦ de régler la dépense en investissement opération n°292 du budget principal
- ♦ de solliciter une subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles
- ♦ d'autoriser Mr le Maire à signer le devis et toutes les pièces nécessaires au dossier.

### **AIRE CAMPING-CAR : CONTRAT DE MAINTENANCE DE LA BORNE**

La société Aire-Services qui a installé la borne sur l'aire de camping-cars propose un contrat de maintenance pour celle-ci. Le montant de la prestation s'élève à 1 138.00 € H.T. pour une visite annuelle ou 1 539.00 € H.T. pour deux visites annuelles.

La commission bâtiments a étudié ces différentes propositions mais n'a pas pris de décision. Après débat, le conseil municipal décide de ne pas prendre de contrat de maintenance pour la borne de l'aire de camping-car.

## **AIRE CAMPING-CAR : FOURNITURE ET POSE DE BOUCLES DE DETECTION POUR LA BORNE**

Mr HAUPAS, adjoint, présente le devis de la société Aire-Services pour la fourniture et la pose de boucles de détection d'un montant de 1 318.00 € H.T.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- ♦ de valider le devis de la société Aire-Services d'un montant de 1 318.00 € H.T.
- ♦ d'autoriser Mr le Maire à signer le devis.

## **ESPACE DE L'ETANG BLEU : ACQUISITION DE CHARIOTS ET DE TABLES**

Le dossier n'étant pas prêt, le conseil municipal décide à l'unanimité de surseoir à cette décision.

## **DEVIS POSE CLOTURE**

Mr le Maire rappelle à l'assemblée que la commune s'est portée acquéreur d'un terrain sis rue des Chevaliers de la Table Ronde qu'il convient de clôturer.

Trois entreprises ont été consultées pour la réalisation de cette mission.

Brocéliande paysage	Guer paysage	Bargain paysage
8 500.00 € H.T.	10 328,63 € H.T.	9 859,67 € H.T

Mr le Maire propose de retenir l'offre de l'entreprise Brocéliande paysage. Les crédits ont été inscrits lors de l'élaboration du budget primitif 2017.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- ♦ de retenir la proposition de l'entreprise Brocéliande Paysage d'un montant de 8 500.00 € H.T.
- ♦ de régler la dépense en investissement opération n°294 du budget principal
- ♦ d'autoriser Mr le Maire à signer le devis et toutes les pièces nécessaires au dossier.

## **ECLAIRAGE DU COULOIR LA BIBLIOTHEQUE**

Mr Patrick HAUPAS, adjoint en charge des bâtiments, rappelle à l'assemblée qu'il a été prévu la mise en lumière du couloir de la bibliothèque lors de l'élaboration du budget primitif.

2 entreprises ont été consultées pour la réalisation de cette mission.

Entreprise Spectaculaires	Entreprise PICARD
4 473,10€	4 896,13 €

La commission bâtiments s'est réunie le 10 mai dernier et propose de retenir l'offre de l'entreprise Spectaculaires. Les crédits ont été inscrits lors de l'élaboration du budget primitif 2017.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- ♦ de retenir la proposition de l'entreprise Spectaculaires d'un montant de 4 473,10 € H.T.
- ♦ de régler la dépense en investissement opération n°206 du budget principal
- ♦ d'autoriser Mr le Maire à signer le devis et toutes les pièces nécessaires au dossier.

### **EPICERIE : INSTALLATION D'UNE PORTE**

Mr Patrick HAUPAS, adjoint en charge des bâtiments, rappelle à l'assemblée qu'il avait été prévu d'installer une porte sur le bâtiment de l'épicerie lors de l'élaboration du budget primitif. 2 entreprises ont été consultées pour la réalisation de cette mission.

Entreprise MAUNY	Menuiserie des Platanes
747,20 €	890,00 €

La commission bâtiments s'est réunie le 10 mai dernier et propose de retenir l'offre de l'entreprise MAUNY. Les crédits ont été inscrits lors de l'élaboration du budget primitif 2017.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- ♦ de retenir la proposition de l'entreprise MAUNY d'un montant de 747,20€ H.T.
- ♦ de régler la dépense en investissement opération n°206 du budget principal
- ♦ d'autoriser Mr le Maire à signer le devis et toutes les pièces nécessaires au dossier.

### **OFFICE NATIONAL DES FORETS (ONF) : APPROBATION DE DEVIS**

Mr Didier GUERIN, adjoint en charge de la voirie, présente à l'assemblée un devis de l'ONF pour des travaux d'infrastructure et d'entretien de la forêt communale. Le montant du devis s'élève à 5 960.25 € H.T. qui correspond à 5 062.50 € H.T. pour le marquage et 897.75 € H.T. pour le fauchage.

Mr GUERIN propose de ne retenir que la partie entretien qui correspond à 897.75 € H.T.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- ♦ de valider le devis de l'ONF d'un montant de 897.75 € H.T. correspondant à la partie entretien.
- ♦ d'autoriser Mr le Maire à signer le devis et toutes les pièces nécessaires au dossier.

### **DEVIS REHAUSSES POUR REMORQUE**

Mr le Maire présente deux devis pour la fabrication de rehausses pour une remorque.

SARL LE PETIT ATELIER	SARL EVEN LEFEUVRE
1 505,62 € H.T.	1 686,12 € H.T.

Il propose de retenir l'offre de l'entreprise SARL Le Petit Atelier mieux disante. Les crédits ont été inscrits lors de l'élaboration du budget primitif 2017.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- ♦ de retenir la proposition de l'entreprise SARL Le Petit Atelier d'un montant de 1 505,62 € H.T.
- ♦ de régler la dépense en investissement opération n°207 du budget principal
- ♦ d'autoriser Mr le Maire à signer le devis et toutes les pièces nécessaires au dossier

### **DEVIS SIEGE POUR LE TRACTEUR**

Mr le Maire présente deux devis pour l'acquisition d'un siège pour le tracteur.

R.M.A.	EVEN
321,72 € H.T.	405,17 € H.T.

Il propose de retenir l'offre de l'entreprise R.M.A. mieux disante. Les crédits ont été inscrits lors de l'élaboration du budget primitif 2017.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- ♦ de retenir la proposition de l'entreprise R.M.A. d'un montant de 321,72 € H.T.
- ♦ de régler la dépense en investissement opération n°207 du budget principal
- ♦ d'autoriser Mr le Maire à signer le devis et toutes les pièces nécessaires au dossier.

### **ECOLE : EQUIPEMENTS NUMERIQUES**

Mme Elise JOSCHT, adjointe en charge des affaires scolaires, rappelle à l'assemblée qu'il a été prévu l'acquisition d'équipements numériques pour l'école lors de l'élaboration du budget primitif principal. Il s'agit d'une classe mobile équipée d'ordinateurs portables.

3 entreprises ont été consultées pour l'acquisition de ces matériels.

#### Devis pour l'acquisition de 20 portables

Micro-c	Iliane	Aplon
12 893.00 € H.T.	21 103.43 € H.T.	14 558.32 € H.T.

#### Devis pour l'acquisition de 15 portables

Micro-c	Iliane	Aplon
10 063.00 € H.T.	16 224.33 € H.T.	9 803.62 € H.T.

Mme JOSCHT propose de retenir l'offre de l'entreprise MICRO-C d'un montant de 12 893.00 € H.T. pour l'acquisition de 20 ordinateurs portables. Les crédits ont été inscrits lors de l'élaboration du budget primitif 2017.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- ♦ de retenir la proposition de l'entreprise MICRO-C d'un montant de 12 893.00 € H.T.
- ♦ de régler la dépense en investissement opération n°205 du budget
- ♦ d'autoriser Mr le Maire à signer le devis et toutes les pièces nécessaires au dossier.

### **ACQUISITION DE PANNEAUX DE SIGNALISATION**

Mr Didier GUERIN, adjoint, rappelle à l'assemblée qu'il a été prévu l'acquisition de panneaux de signalisation lors de l'élaboration du budget primitif.

3 entreprises ont été consultées pour l'acquisition de ces matériels.

Lacroix Signalisation	Self Signal	Signaux Girod
4 286,25 € H.T.	5 891,87 €	4 815,13 €

Mr le Maire propose de retenir l'offre de Lacroix Signalisation. Les crédits ont été inscrits lors de l'élaboration du budget primitif 2017.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- ♦ de retenir la proposition de l'entreprise Lacroix Signalisation d'un montant de 4 286,25 € H.T.
- ♦ de régler la dépense en investissement opération n°207 du budget principal
- ♦ d'autoriser Mr le Maire à signer le devis et toutes les pièces nécessaires au dossier.

## **CAMPING-MUNICIPAL : ANIMATIONS ESTIVALES**

Comme chaque année, le camping municipal organise des balades contées.

Mr Patrick HAUPAS, adjoint au Maire, propose de reconduire les artistes aux mêmes conditions qu'en 2016 à savoir :

-60 € net par soirée et par intervenant : Mr Cadic et Mr Druet. Les prestations sociales liées à ces activités seront versées directement au GUSO.

- Les dates des animations prévues sont les suivantes :

19 et 26 juillet 2017

02 et 09 août 2017

Les tarifs d'entrée proposés seraient les suivants :

Adulte 5.00 €

Enfant -12 ans 3.00 €

Enfant -5ans Gratuit.

Groupe encadre de 10 personnes minimum : 3 € par personne.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver les dates des animations comme indiquées ci-dessus

- d'accepter les conditions de rétributions des artistes

- de signer les conventions

- de fixer les tarifs comme suit :

Adulte 5.00 €

Enfant -12 ans 3.00 €

Enfant -5ans Gratuit.

Groupe encadre de 10 personnes minimum : 3 € par personne.

- d'autoriser Mr le Maire à signer tous les documents nécessaires à ces animations.

## **FIXATION DU TARIF DE LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE A L'ASSOCIATION « LES AMIS DES SENTIERS DE BROCELIANDE »**

Comme chaque année, l'association « les amis des sentiers de Brocéliande » assurera son animation annuelle d'été à Paimpont. Elle a réservé la salle polyvalente du 14 au 16 juillet 2017 et demande à connaître les conditions tarifaires qui lui seront accordées.

Pour rappel

2011 : 185 € pour 5 jours d'occupation

2013 : 115 € pour 3 jours d'occupation

2014 : 120 € pour 3 jours d'occupation

2015 : 160 € pour 4 jours d'occupation

2016 : 160 € pour 4 jours d'occupation

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer à 120.00 € le tarif d'occupation de la salle polyvalente du 14 au 16 juillet 2017 par les Amis des Sentiers de Brocéliande.

## **INDEMNITES DES ELUS LOCAUX**

Mr le Maire explique à l'assemblée que les indemnités des élus sont calculées en fonction de l'indice brut terminal de la fonction publique. Depuis de nombreuses années, il s'agissait de l'indice brut 1015.

Depuis le 1<sup>er</sup> février 2017, cet indice brut terminal est passé à 1022.

Il est nécessaire de mettre à jour la référence indiciaire de calcul des indemnités des élus et de prévoir un ajustement automatique en fonction des indices bruts terminaux à venir.

Mr le Maire propose :

- de calculer les indemnités des élus en fonction de l'indice brut terminal de la fonction publique à compter du 1<sup>er</sup> février 2017

- Que soient maintenus les pourcentages de l'indice brut terminal précédemment attribués aux élus, à savoir :

- pour le Maire un taux de 43% de l'indice brut terminal en vigueur

- pour chaque adjoint un taux de 16,5% de l'indice brut terminal en vigueur

Après délibération, le conseil municipal décide par 15 voix pour et une abstention (Patrick HAUPAS) :

- ♦ d'adopter ces propositions
- ♦ de charger Mr le Maire de toutes les démarches et l'autoriser à signer tous les documents nécessaires au dossier.

### **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE BROCELIANDE : VALIDATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT) DANS LE CADRE DE TRANSFERTS DE COMPETENCES ET DE LA CREATION DE SERVICES COMMUNS**

Le Maire informe l'assemblée que conformément à l'article 1906 nonies C du Code Général des Impôts, tout nouveau transfert de compétences et de création de service commun donne lieu à une évaluation des charges correspondantes par la Commission Locale Chargée de l'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).

Il précise que dans le cadre du transfert du financement des contingents communaux au SDIS, du transfert obligatoire de la zone d'activité communale de la Croix du Houx à Paimpont, de la création du service commun de la commande publique, de la création du service commun secrétariat pour les communes et du transfert volontaire de la gestion des fonds documentaires pour le réseau des médiathèques, la CLECT a été saisie pour procéder à l'évaluation du montant des charges transférées qui prend la forme d'un rapport et qu'il convient de valider.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de valider le rapport de la CLECT présenté par Mr le Maire.

### **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE BROCELIANDE : AUTORISATION POUR LA POURSUITE DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE N°2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME**

Mr le Maire explique à l'assemblée que la commune a, par délibération du 09 mars 2017, engagé une procédure de modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme(PLU). Or, la Communauté de Communes de Brocéliande a depuis le 27 mars 2017 compétence en matière de PLU et de documents d'urbanisme.

Il convient d'autoriser la Communauté de Communes de Brocéliande à poursuivre la procédure de modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme de Paimpont.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser la Communauté de Communes de Brocéliande à poursuivre la procédure de modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme de Paimpont.

### **GRAND BASSIN DE L'OUST : DEMANDE D'INTEGRATION DE ZONES HUMIDES DANS LE FUTUR INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le relevé de décisions de la commission permanente de la Commission Locale de l'Eau (CLE) Vilaine datant du 13 septembre 2016. Il fait part à l'assemblée que la politique agricole commune offre la possibilité à des agriculteurs de bénéficier d'aides financières pour gérer et restaurer des prairies humides à condition qu'elles soient recensées dans l'inventaire des zones humides de la commune. Ces zones humides seront intégrées dans le PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) à l'occasion de son élaboration ou révision.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité d'inscrire les parcelles cadastrées ZA n°98, BE n°543, BE n°536, BE n°507, BE n°508 et BE n°488 à l'inventaire des zones humides et de les intégrer au PLUi lors de son élaboration.



**LOTISSEMENT « RESIDENCE DE LA MOUTTE » : DENOMINATION DES VOIES »**

Mr le Maire informe l'assemblée qu'il convient de nommer et numéroter les voies du lotissement « Résidence de la Moutte ». Il propose la dénomination suivante : « Résidence de la Moutte » et la numérotation selon le numéro des lots.

Après délibération, le conseil municipal adopte à l'unanimité cette proposition.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h.